



# DOCUMENTS A CONSERVER



## LOGEMENT

<b>Facture d'électricité Facture de gaz Facture d'eau</b>	5 ans	Délai pour contester une facture
<b>Facture de téléphone Facture internet</b>	1 an	
<b>Etat des lieux Contrat de location Quittance de loyer</b>	3 ans après la fin de la location	Délai identique pour les logements vides et meublés
<b>Inventaire du mobilier</b>	Durée de la location	Valable pour les locations meublées jusqu'à la restitution du dépôt de garantie
<b>Factures de travaux</b>	2 ans ou 10 ans	Nature des travaux : petits travaux (2 ans), gros-oeuvre (10 ans)
<b>Courrier de révision du loyer</b>	1 an après la fin de la location	
<b>Justificatif de versement de l'APL</b>	2 ans	
<b>Paiement des charges de copropriété Procès verbal d'assemblée générale de copropriété</b>	5 ans	
<b>Acte de vente</b>	A vie	Possible de demander une copie au notaire qui détient l'original

### Démarches déménagement

**Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :**  
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

**09 70 73 39 95**



## IMPÔTS

<b>Déclaration de revenus</b> <b>Avis d'imposition</b> <b>Justificatifs de frais professionnels</b>	3 ans	A partir de l'année qui suit l'année d'imposition
<b>Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)</b>	1 an	3 ans en cas d'exonération, abattement ou dégrèvement



## BANQUE

<b>Chèque à encaisser</b>	3 ans	A partir de l'année qui suit l'année d'imposition
<b>Ticket de carte bancaire</b>	1 an	3 ans en cas d'exonération, abattement ou dégrèvement
<b>Relevé de compte</b> <b>Talon de chéquier</b>	5 ans	Possible de contester un débit frauduleux dans un délai de 13 mois
<b>Contrat de prêt</b>	2 ans	A partir de la dernière échéance (prêt immobilier et consommation)



## ASSURANCE

<b>Quittance</b> <b>Avis d'échance</b> <b>Preuve de règlement</b> <b>Courrier de résiliation</b>	2 ans après la date du document
<b>Contrat</b>	2 ans après la fin du contrat
<b>Assurance vie</b>	10 ans
<b>Domage corporel</b>	10 ans

### Démarches déménagement

**Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :**  
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

**09 70 73 39 95**



## FAMILLE

<b>Acte d'état civil</b>	A vie	Certaines procédures exigent un acte d'état civil de moins de 3 mois
<b>Livret de famille</b>	A vie	Possible de demander un duplicata à la mairie
<b>Contrat de mariage Convention de PACS</b>	A vie	Possible de demander une copie au notaire
<b>Jugement de divorce Jugement d'adoption</b>	A vie	Possible de demander une copie au tribunal
<b>Diplôme</b>	A vie	Impossible d'obtenir une copie, mais possible de demander une preuve de réussite à l'examen
<b>Avis de versement d'allocations familiales</b>	5 ans	L'allocataire et la CAF ont 2 ans pour demander une régularisation (5 ans en cas de fausse déclaration de l'allocataire)



## EMPLOI - CHÔMAGE - RETRAITE

<b>Bulletin de salaire Contrat de travail Relevé d'indemnités de maladie ou maternité</b>	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite	Délai de 3 ans pour demander un arriéré de salaire
<b>Solde de tout compte Notes de frais</b>	3 ans	Le salarié peut contester le solde de tout compte pendant 6 mois ou 2 ans s'il n'a pas signé le reçu
<b>Attestation Pôle emploi</b>	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Utile pour le calcul des droits à la retraite
<b>Justificatif de versement d'allocations chômage</b>	3 ans	10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration. Utile pour le calcul des droits à la retraite.
<b>Bulletin de paiement de la pension de retraite</b>	A vie	

### Démarches déménagement

**Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :**  
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

**09 70 73 39 95**



## SANTÉ

<b>Carnet de santé Carnet de vaccination Carte de groupe sanguin</b>	A vie	
<b>Certificat médical Examen médical</b>	A vie	Utiles en cas d'aggravation de l'état de santé
<b>Ordonnance</b>	1 an	Pour la délivrance de lunettes : 3 ans (personne de 43 ans ou plus), 5 ans (personne entre 16 et 42 ans)
<b>Carte de mutuelle Demande de remboursement</b>	Variable	Indiquée dans le contrat
<b>Remboursements d'assurance maladie ou maternité</b>	2 ans	5 ans en cas de fraude ou fausse déclaration



## VÉHICULE

<b>Facture (achat, réparation)</b>	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente avec la garantie des vices cachés
<b>PV pour amende</b>	3 ans	
<b>Certificat de vente du véhicule</b>	4 ans	Utile de le conserver ensuite en cas de litige avec l'ancien ou le nouveau propriétaire
<b>Certificat d'examen du permis de conduire</b>	4 mois	Ou jusqu'à réception du permis